

AVIS PUBLIC

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 379-2022 ÉTABLISSANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS DE LA VILLE DE MATAGAMI

AVIS PUBLIC est donné que :

1. Lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 18 janvier 2022, l'avis de motion et le projet de règlement numéro 379-2022 établissant le code d'éthique et de déontologie des élus municipaux ont été présentés et déposés par le conseiller Martin Filion.
2. Conformément à la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*, énonce et prévoit :
 - les principales valeurs de la municipalité en matière d'éthique, lesquelles doivent guider les membres du conseil municipal;
 - les règles des normes de comportement qui doivent guider la conduite d'un membre du conseil municipal, que ce soit à ce titre ou en tant que membre d'un comité de la municipalité ou d'un autre organisme où il siège à titre de membre du conseil municipal;
 - les règles visant à prévenir les conflits éthiques et, s'il en survient, à aider à les résoudre efficacement et avec discernement;
 - l'application des mesures de contrôle aux manquements déontologiques.
3. Le nouveau règlement remplacera le règlement 360-2018 concernant le même sujet.
4. Ce règlement sera soumis pour adoption à la séance ordinaire du 8 février 2022 à 19 h 30, laquelle aura lieu par visioconférence.
5. Toute personne intéressée peut prendre connaissance dudit règlement au bureau du soussigné durant les heures normales de bureau ou sur le site Internet de la Ville au www.matagami.com.

DONNÉ à Matagami, ce vingt-quatrième jour de janvier de l'année deux mille vingt-deux.

Pierre Deslauriers, OMA, greffier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Pierre Deslauriers, greffier de la Ville de Matagami, certifie avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie au bureau de la municipalité et sur le site Internet www.matagami.com le 24 janvier 2022.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 24 janvier 2022.

Pierre Deslauriers, OMA, greffier